

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 30 (1922)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Villarzel l'évêque des origines à 1798  
**Autor:** Kohler, André  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-24393>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

geait à faire place dans son commerce, préféra une carrière libérale. Il la suivit avec science et distinction. Paul-Pierre-Benoît Gély<sup>1</sup> fut pasteur. Il desservit longtemps l'église des Croisettes, en résidant à Lausanne où il exerçait en même temps les fonctions de maître au collège. Bon latiniste, il s'amusa plus tard à écrire des épîtres familières en latin à sa petite fille, à laquelle il enseignait cette langue sans la rebuter, puisqu'elle a pris plaisir à conserver ces lettres. Esprit vif et vif d'allures, le pasteur Gély portait la marque de l'origine méridionale, reconnaissable encore au XIX<sup>me</sup> siècle chez certains de ses descendants. En servant l'Eglise, il obéissait à l'esprit huguenot ; ses fils, en apprenant à travailler l'argent, renouaient la tradition des bons artisans du refuge.

(*A suivre.*)

Pierre KOHLER.

---

## VILLARZEL L'ÉVÊQUE

des origines à 1798.

Essai d'histoire locale par ANDRÉ KOHLER.

(Suite. — Voir 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> livraisons, janvier et février 1922.)

---

### COMMUNE DE VILLARZEL

**Bourgeois et habitants. Familles. Propriétés communales.**

**Administration. Gouverneurs.**

Les premières délimitations connues du territoire de Villarzel sont de 1664 et de 1675 (A. C.). A cette dernière date fut levé le plan, déjà cité, des commissaires Grenier et Viret: les limites de la commune sont les mêmes qu'aujourd'hui, à cela près qu'elles comprennent une langue de terre appar-

<sup>1</sup> Né le 25 juillet 1759 ; marié en 1787 à Elisabeth Béranger (1767 - 1818) ; mort le 26 avril 1843.

tenant actuellement à Marnand, enserrée entre la seigneurie de ce nom et la frontière fribourgeoise, sur le plateau qui domine à l'ouest le vallon du Moulin aux Anes. Ce lieu, dit « en Corvet », a sans doute donné son nom à la famille Décorvet (de Corveto), une des plus anciennes et longtemps des plus notables de l'endroit<sup>1</sup>. Là, d'après une reconnaissance de 1524 (A. C., Moudon, Layette 42, n° 350), se trouvait une grange qui devait 14 coupes<sup>2</sup> de blé au château ; sur le plan de 1675 ne se voit plus trace d'un bâtiment quelconque.

Quant à la communauté ou commune<sup>3</sup> de Villarzel (*communitas de V.*, *communitas ville de V.*), mentionnée dans les documents du XV<sup>me</sup> siècle, elle existait sans doute antérieurement à ces textes ; c'est d'autant plus probable que Villarzel était un bourg (*burgum*, *oppidum*).

Quelle en était l'organisation ? Quels étaient les « us et coutumes du lieu » auxquels font allusion divers actes ? On aimerait à le savoir. Malheureusement, à supposer que Villarzel ait reçu une charte de franchise du genre de celles que les seigneurs évêques octroyèrent à maintes localités de leur domaine<sup>4</sup>, elle s'est perdue : le chercheur en est réduit à scruter les quelques parchemins conservés aux archives communales, à glaner les renseignements épars dans les dossiers de l'époque bernoise.

<sup>1</sup> Henri De Corvet, 1377 (A. V.), représente les habitants de Villarzel. Nicolas de Corvet, chanoine de Lausanne dès 1416, official de Lausanne de 1431 à 1435, frère de Guillaume de Corvet, donzel, de Villarzel l'Evêque (M. D. R., 2<sup>me</sup> série, VIII). L'autel de Saint-Nicolas et Sainte-Catherine, dans l'église de Granges, avait été fondé et doté par des membres de la famille de Corvet (*Dict. hist.*). Un Décorvet est encore qualifié de noble en 1585 (A. C., Fn 121), un autre en 1699 (Reg. bapt.).

<sup>2</sup> La coupe = 46 lit., 936.

<sup>3</sup> Ce terme prévaut dès 1645 (A. V.).

<sup>4</sup> Publiées dans les M. D. R., VII et XXVII.

En 1676 (A. C., F<sup>n</sup> 173) les gens de Villarzel reconnaissent être hommes francs et libres de LL. EE. de Berne ; on peut admettre que déjà sous les évêques ils étaient hommes francs et libres, sans qu'il soit possible de dire depuis quand.

Sous la domination bernoise, et selon toute probabilité déjà auparavant, à Villarzel, comme dans tous les endroits où il n'y avait pas de conseil, l'autorité communale était exercée par le *corps de bourgeoisie* réuni « en plein commun », « assemblé au général » (A. V., actes divers) ; ce corps prononçait entre autres sur l'admission de nouveaux communiers, sur les rafraîchissements de bourgeoisie.

Le *gouverneur* détenait le pouvoir exécutif, il percevait les revenus et les amendes, accensait des parcelles des biens communs ; il représentait la commune en justice, il s'engageait pour elle ; dans certains cas il était assisté par des bourgeois assermentés (A. V., actes divers). « Les fonctions de gouverneur, lourdes de responsabilité, dit B. Dumur<sup>1</sup>, étaient fort peu recherchées et, en plusieurs lieux attribuées à tour de rôle à chaque bourgeois. On ne pouvait les esquiver qu'en payant certaines sommes déterminées ». Nous ne savons ce qui en était à Villarzel, n'ayant pas retrouvé de règlements communaux antérieurs à 1798.

La communauté de Villarzel eut longtemps dans la châtellenie une situation privilégiée : sous les évêques les actes (A. V., excepté un, de 1486) lui réservent le nom de *villa*<sup>2</sup>, qualifiant de *villagia* les autres lieux du ressort ; seule elle a, outre les *incolae* (gens de l'endroit) et les *habitatores* (habitants), des *burgenses* (bourgeois) ; seul son *gouverneur* est

<sup>1</sup> *Dict. hist.*, Gouverneur.

<sup>2</sup> A noter que dans certains cas le mot de *ville* désigne la principale agglomération d'un village, ainsi à Villarzel lorsqu'il s'agit des lieux dits *derrière la ville*, *devant la ville*.

appelé à réitérées fois *sindicus, rector* ; enfin ce qui est plus probant encore, en 1466 le bailli épiscopal, lui attribuant la possession exclusive du bois des Râpes, sur lequel Sedeilles, Rossans et Villars-Bramard prétendaient avoir des droits, l'assimile dans son prononcé aux « autres bonnes villes » de l'Evêché, telles que Lausanne et Lutry.

Villarzel était donc une *bonne ville* ; toutefois sa prééminence semble n'avoir été due qu'à l'existence du bourg et à l'obligation de le défendre : quand il est ruiné, Villarzel n'est plus une ville ; aussi les actes de l'époque bernoise — sauf deux, de 1722 et de 1739 (A. V.), où le terme de bourg est employé — l'appellent-ils tout court *honorabile commune, commune, village* ; l'expression de *communiers* — sauf dans un acte de 1722 (A. V.) — se substitue à celle de bourgeois ; dès 1673 le titre de syndic n'est plus joint à celui de gouverneur (A. V.). Villarzel, dont la population était peu nombreuse, n'avait pas de conseil, on l'a vu, et ne tenta pas, comme Lucens au XVIII<sup>me</sup> siècle<sup>1</sup>, de revendiquer la qualité de ville, malgré les privilèges, d'ordre essentiellement commercial, qui alors y étaient attachés : il n'en eût pas retiré d'avantages notables, étant trop éloigné d'une grande voie de communication, bien que vers 1740 la route de Payerne à Moudon, qui passait par Granges, eût été transférée sur la rive droite de la Broye.

Une question se pose tout naturellement ; quelle différence y avait-il entre les *incolae*, les *habitatores* et les *burgenses* ? — Les *incolae* sont les ressortissants originaires de la localité, les *habitatores* sont des gens résidant dans la commune, mais venus du dehors ; notre législation appellerait les premiers bourgeois, les seconds habitants. Quant aux *burgenses*, établis à l'origine dans le bourg et en assu-

<sup>1</sup> O. B. M., III, p. 498 et 500 ; VIII, p. 949.

mant spécialement la garde, ils jouissaient sans doute au début, comme dans mainte ville, de droits spéciaux. Avec le temps la différence entre *incolae* et *burgenses* dut s'atténuer, puis disparaître ; finalement il n'y a plus que des *communiers* et des *habitants* ; à l'époque bernoise un seul acte, de 1722, emploie le mot « bourgeois », du reste conjointement avec le terme de communiers (« ils ont été reconnus pour être bourgeois et communiers »). Préciser davantage n'est pas possible d'après les sources dont nous disposons.

Toutefois ces documents permettent des constatations intéressantes. Des neuf<sup>1</sup> familles qui ont aujourd'hui la bourgeoisie de Villarzel, six l'avaient avant 1460 ; dans les actes (A. V.) elles apparaissent comme suit : *Décorvet*, en 1377 ; *Besson*, *Bize*, *Joliquin*, *Rubattel*<sup>2</sup>, en 1414 ; *Rossier*, en 1460. Les *Bersier* furent agrégés en 1627, ou peu avant (A. V.) ; enfin en 1676 Jean-Rodolphe *De Myedville*, châtelain de Villarzel et Granges, déjà communier de Sedeilles et Rossans, fut reçu communier de Villarzel « moyennant la somme de 350 florins<sup>3</sup> et un bon repas fait à tous les communiers », lesquels se déclarent « bien contents et satisfaits ».

Les familles suivantes se sont éteintes ou ont quitté la bourgeoisie : *Vayon*, dès le XV<sup>me</sup> siècle ; *Confort*, au XVII<sup>me</sup> ; *Guidroz* ou *Guydroz*, au XVIII<sup>me</sup> ; *Corthey*, au XIX<sup>me</sup>.

Quant aux modifications orthographiques subies par les noms il faut noter : de Corvet (latin : de Corveto), Corvet, De Corvet, Decorvet dès 1743 ; Bysy, Bisyz, Bissyt, Bisiz, Bize dès 1645 ; Jauliquin, Jaulequin, Joliquin dès 1645 ;

<sup>1</sup> La 9<sup>me</sup> est la famille Brandt, agrégée en 1850.

<sup>2</sup> Un Rubattel (Rolet) est mentionné en 1400 (A. C., Paquets alph. T. T.).

<sup>3</sup> A cette époque une journée d'ouvrier de campagne se paie 1  $\frac{1}{4}$  fl.

Rubatel, Robatel, Rubattel dès 1578 ; Rossier (latin : Rosseri), Rossiez et Rossie en 1486, Rossier dès 1610 ; Berçier en 1627, dès lors en général Bersier, parfois Bersy ; De Myedville (latin : de Mediavilla), de Myedville en 1676, De Miéville et de Miéville dès 1722<sup>1</sup>.

En 1766 la division de compâturage entre Villarzel, Sedeilles, Rossans, Cerniaz et Villars-Bramard fit tomber la clause d'un concordat de 1597, d'après laquelle l'une de ces communes ne pouvait recevoir un communier ou un habitant sans le consentement des autres<sup>2</sup>.

La réception à la bourgeoisie est soumise à l'approbation du bailli (A. V., 1676).

Les propriétés communales — les *communs* — consistaient essentiellement en pâquiers et en forêts.

L'étendue des premiers devait être assez considérable, car à diverses reprises la commune en accense des morceaux à des particuliers (A. V., 1443, 1470, 1510, 1514).

Quant aux forêts chacun sait le rôle qu'elles jouaient jadis dans l'économie rurale : non seulement on en tirait le bois de construction et le bois d'affouage, mais on y envoyait les porcs à la glandée et les troupeaux à la pâture ; outre les glands, que parfois on abattait, on y recueillait les pommes et les poires sauvages (A. V., 1739).

On verra plus loin avec quelle ténacité la commune, défendit au XV<sup>me</sup> siècle ses droits sur le bois des Râpes ; à la fin du XVI<sup>me</sup>, elle se plaint de n'avoir qu'une forêt de sapins (A. V., 1593). Il est donc permis de trouver un peu surprenant qu'en 1536 elle accense deux poses de bois à un de ses ressortissants (A. V.) ; peut-être la chose s'explique-t-elle

<sup>1</sup> Dates fournies par les actes conservés aux archives communales. Les registres d'état-civil donnent aussi Demiéville.

<sup>2</sup> Voir plus loin (compâturages).

par des nécessités pécuniaires : l'acte est du 7 mai<sup>1</sup>, à ce moment-là les Bernois prenaient possession du Pays de Vaud et y levaient des contributions.

Peu après, en 1553, Villarzel obtint de ses nouveaux maîtres l'abergement d'une partie du bois de Coutaroud, près des « champs de Corvet » (O. B. M., I, 135).

Enfin, en 1593, LL. EE., considérant que les gens du dit endroit en ont besoin « pour marrinage de leurs chars et charrues et attelages », leur abergent le bois de hêtres « circonscrivant le bourg du côté de vent, bise et occident », d'environ 20 poses, commençant à la Vaux Morattel et s'étendant jusqu'au sentier par lequel on monte de Marmand à Villarzel. Lors du renouvellement de cet abergement, vers 1610, le bailli, Hans-Rudolf d'Erlach, ayant fait mesurer à nouveau le bois, il se trouva que les abergataires tenaient environ 10 poses de plus qu'ils ne payaient de cense ; celle-ci fut augmentée à proportion.

Comme complément à ce qui a été dit plus haut des appellations diverses données à la localité et à son gouverneur, la liste que voici, malgré ses lacunes, présente un réel intérêt ; à six noms près, fournis par d'autres sources, elle est tirée des actes conservés aux archives communales.

1414. Johannes Vayon, gubernator ville et tocius communitatis de V.

1443. Uldrisetus Rubatel, preceptor et gubernator ville et communitatis.

1444. Uldricus Rubattel<sup>2</sup>, gubernator ville.

1466. Petrus Jaulequin, rector, sindicus et procurator ville et communitatis.

<sup>1</sup> C'est le dernier acte en latin que possèdent les archives de Villarzel. Par un décret du 13 mai LL. EE. ordonnent aux notaires de faire tous écrits en romand (Verdeil, II, p. 18). A noter que c'est le doyen d'Avenches et non l'official qui accorde le sceau requis.

<sup>2</sup> Nous paraît être le même que le précédent. Le même nom se retrouve en 1453 (A. C., Br 41).

1491. Petrus de Corveto, gubernator tocius villagii de V.  
l'evesque.
1510. Petrus de Corveto, syndicus et gubernator tocius ville et  
communitatis de V.
1514. Glaudius Bisyz, syndicus et gubernator tocius ville et  
communitatis.
1536. Johannes Robatel, syndicus et gub. tocius villagii et  
communitatis.
- 1561 et 1578. Claude ff. Guill. Rossier, scindique et gouv.  
du village et communauté.
1607. Anthoine Guydroz, scindique et gouverneur (A. C.,  
Fn 157).
1618. Nycod Bize (A. C., O. B. M., VIII, 47).
1627. David Besson, gouv. du village.
1673. Pierre ff. Jean Rossier, scindique et gouverneur.
1676. Jean Rubattel, gouverneur (A. C., Fn 173).
1695. Jean Rubattel, gouv. de l'honorable commune.
1722. Philippe Rubattel, gouverneur.
1739. Isaac Besson, gouv. de l'hon. Bourgeoisie du Bourg  
de V. l'Evêque.
1740. Pierre Rossier, gouverneur.
1741. Jean-Abraham Joliquin, gouverneur.
1743. Jean-David Corthey, gouv. de la commune.
1757. Jean Bize (A. C., O. B. M., I, 502).
1758. Jean-Louis Decorvet, gouv. de la commune.
1759. Jean Rubattel, gouverneur.
1766. Jaques Bersier, gouv. de l'hon. commune.
- 1768 et 1769. Jean-Pierre Bersier, gouv. de l'hon. commune.
1773. Jean-Pierre Bize, gouv. de l'hon. commune.
- 1773, 1783, 1785. Pierre-Abram Bersier, gouverneur (A. C.,  
O. B. M., I, 820).
1798. Jonas Rossier, (*Rev. hist. vaud.*, 1918, p. 177).

(A suivre.)

---